



Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 033-213304470-20260421-062_2026-DE

Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES

République Française



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 062/2026

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 19
- présents : 12
- votants : 17

OBJET : ELECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CCAS

Le vingt et un avril deux mille vingt-six à 18h30, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 15 avril 2026 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROBERTEAU.

PRÉSENTS : M. Jérôme ROBERTEAU, Mme Camille VALENTE DE MATOS, M. Didier LANDRY, Mme Marie-José TERRIEN, M. Gérald DUMOULY, Mme Marie-Danièle ROBERTEAU, Mme Ana BORDESSOULES, Mme Aline MARIE VASSEUR, Monsieur Stéphane PICAUD, M. Jonathan GORGEOT, Mme Nathalie LOPES, M. Fabien CHEVAL.

ABSENTS : M. Francis LUBERT (*procuration donnée à M. Didier LANDRY*), Mme Joëlle GOUJON (*procuration donnée à Mme Camille VALENTE DE MATOS*), M. Jean-Christophe CHAMPAGNE (*procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN*), Mme Barbara DELBOS (*procuration donnée à M. Jonathan GORGEOT*), M. Clément NOUVEAU (*procuration donnée à Mme Marie-Danièle ROBERTEAU*), Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN.

Madame Camille VALENTE DE MATOS est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 20 mars 2026 et l'élection du Maire et des Adjoints ;

Vu le tableau des conseillers municipaux ;

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n°026-2026 désignant 7 membres du Conseil Municipal au CCAS

Vu la délibération du conseil municipal n°061-2026 du 21 avril 2026 fixant le nombre de membres du conseil municipal au CCAS à huit.

Vu l'article L.2121-21 de Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les membres sont désignés par vote à bulletin secret.

Considérant que le Maire est Membre de droit du CCAS,

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de huit membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que se présentent à la candidature de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :



Envoyé en préfecture le 25/04/2026

Reçu en préfecture le 25/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 033-213304470-20260421-062_2026-DE

Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU

Liste 1 : Menée par Madame Marie-Danièle ROBERTEAU

- Madame Marie-Danièle ROBERTEAU
- Madame Ana BORDESSOULES
- Madame Nathalie LOPES
- Madame Aline MARIE VASSEUR
- Madame Joëlle GOUJON
- Madame Barbara DELBOS
- Madame Camille VALENTE DE MATOS
- Madame Marie-José TERRIEN

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, 17 votes ; 17 pour, décide :

- De retirer la délibération n°026-2026 désignant 7 membres du Conseil Municipal au CCAS
- De procéder à l'élection de 8 membres du Conseil Municipal au CCAS

ELECTION :

Après avoir, conformément à l'article R. 123-8 susvisé, voté à scrutin secret ;

Un bureau de vote composé de M. Didier LANDRY, Président, de M. Stéphane PICAUD et Mme Camille VALENTE DE MATOS, Assesseurs et de Mme Marie-José TERRIEN, secrétaire est constitué.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présent à l'appel ayant pris part au vote :	12
Nombre de votants :	17
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau de vote :	0
Nombre de bulletins blancs :	3
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	10

Résultat : Liste 1 – 14 Voix

La Liste 1 menée par Madame Marie-Danièle ROBERTEAU est élue :

Sont élus, en qualité de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, représentants du conseil municipal de la commune de Saint Médard de Guizières ;

- Madame Marie-Danièle **ROBERTEAU**
- Madame Ana **BORDESSOULES**
- Madame Nathalie **LOPES**
- Madame Aline **MARIE VASSEUR**
- Madame Joëlle **GOUJON**
- Madame Barbara **DELBOS**
- Madame Camille **VALENTE DE MATOS**
- Madame Marie-José **TERRIEN**

Et, Monsieur Jérôme **ROBERTEAU**, Maire, en est le Président.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières,
les jour, mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 22 avril 2026
Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU

